



Paris le 27 juin 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Excès de marges dans les prix alimentaires : Les parlementaires doivent imposer un régime à la grande distribution !

Alors que l'Observatoire de la Formation des Prix et des Marges a remis aujourd'hui au Parlement son rapport confirmant des augmentations de marges aussi importantes qu'injustifiées sur de nombreux produits alimentaires, l'UFC-Que Choisir demande aux députés et aux sénateurs d'en tirer toutes les conséquences et d'encadrer par la Loi les marges des professionnels lors des variations de prix agricoles.

Le rapport présenté par P. CHALMIN officialise le constat déjà formulé en 2008 par l'UFC-Que Choisir : l'inadmissible "effet cliquet" des prix alimentaires. En effet si les professionnels ont systématiquement répercuté les hausses de prix agricoles en 2007, ils se sont bien gardés de faire de même pour les baisses observées dès le deuxième semestre 2008, amputant ainsi depuis trois ans significativement le pouvoir d'achat des Français, en se constituant un matelas plus que confortable.

Dans certains cas comme le lait de consommation, les responsabilités de ces prises de marges sont partagées entre la grande distribution et les industriels. Mais c'est le plus souvent la seule distribution qui est pointée du doigt dans ce rapport. Ainsi sa marge brute a augmenté en dix ans de 32 % pour l'emmental, de 50 % sur la côte de porc, de 100 % sur le beurre !

Compte tenu de l'augmentation actuelle des prix alimentaires et de la probable explosion attendue pour les prochains mois, l'UFC-Que Choisir refuse que ce rapport soit oublié dans les tiroirs du parlement. Au vu de ces éléments, elle estime qu'il appartient :

- aux industriels et à la distribution de prélever dans leurs marges injustifiées qu'ils se sont constituées entre 2008 et 2010, avant de répercuter toute nouvelle hausse de prix,
- aux parlementaires d'instaurer sans plus attendre un coefficient multiplicateur liant le prix des produits bruts ou peu transformés à celui des matières premières agricoles, seul dispositif à même d'imposer des justes prix alimentaires.